

mouraient toujours, enragés de vouloir manger sans pouvoir se lever. Ce que voyant, le sieur de la Vallière, touché de compassion de voir le dit déposant perdre tous ces bestiaux, passa à Moujagoeuëtche et menaça le dit Jean Campagnard de lui passer son épée au travers du corps, s'il continuait à arriver des accidents aux bestiaux du dit déposant; que le lendemain matin ayant été à son étable, il trouva les dits bestiaux sur pieds, qui s'en furent aux champs, sans besoin de les aider à se lever."<sup>2</sup>

Ce procès se termina le 28 juin 1685, par une ordonnance d'élargissement pour le sieur Campagnard.

Ce cas de sorcellerie dans le pays fut suivi de bien d'autres. Ces derniers ne sont pas écrits dans l'histoire de l'Acadie. Mais la tradition nous les fait connaître. C'est surtout dans les régions où il n'y avait pas de prêtres, dans les districts rarement visités par les missionnaires que les sorciers exerçaient leur vilain métier, qu'ils jetaient des sorts sur les animaux, sur les choses ou sur les personnes.

Souvent on attribuait ces tours malins aux sauvages qui avaient l'habitude de quêter dans les maisons des Acadiens. Lorsque l'un d'eux demandait quelque chose, on avait bien garde de le refuser ou de lui répondre brusquement de peur d'attirer sur soi une malédiction. Le mauvais souhait se terminait invariablement par les mots: "Tu en auras regret". Aussi, on n'était pas surpris de constater, après une visite qui avait ainsi tourné, qu'une vache donnât du sang dans son lait<sup>3</sup> ou qu'un des cochons fût malade. Quelquefois, c'était sur le poulailler que le sorcier jetait le sort. Dans ce cas, les coqs se mettaient à chanter aux heures indues de la nuit. Or, pour se préserver des suites funestes du sortilège, il fallait s'emparer de ce coq qui chantait à contre-temps et, sans pitié, lui tordre le cou.

Il arrivait parfois que, pendant une nuit de pleine lune, certains chiens du village se mettaient à faire entendre des aboiements longs et plaintifs. On croyait alors que les sorciers étaient passés par là et y avaient jeté des sorts; par conséquent, il fallait se débarrasser au plus tôt des chiens hurlants tout comme on se défaisait des coqs mentionnés ci-dessus.

Quand le beurre ne se faisait pas après qu'on avait longtemps baratté, les femmes acadiennes croyaient que quelqu'un en passant par la maison avait jeté un sort sur la crème. Une femme d'un village de l'Ile-du-Prince-Edouard, après avoir baratté longtemps, ne pouvait pas